

**Réflexion sur l'importance de l'oral
dans l'enseignement/apprentissage du FLE et sa relation avec l'écrit.
Rima Benkhelil
Doctorante, Université de Batna 2**

Résumé :

L'oral, l'une des deux composantes du langage humain, est généralement défini comme l'extériorisation ou la prononciation de la langue via la voix humaine. Autrement dit, une langue ne peut jamais être apprise sans qu'elle soit parlée d'abord.

Cet aspect de la langue voire cette compétence a été, pour longtemps, négligé¹ dans les anciennes méthodologies didactiques mais aussi dans la pratique de classe surtout chez nous pour de multiples raisons. Cependant, les méthodologies didactiques venant après, citons la MAO² et la MAV³ à leur tête, se sont orientées vers les compétences de communication langagières en donnant plus d'importance à cet aspect de la langue.

En plus, l'évaluation de l'oral (compréhension et production) se base dans la majorité des cas sur l'écrit et non sur l'oral.

Ce travail se propose comme une réflexion pour essayer de cerner cette notion de l'oral : sa définition, son importance et même sa relation avec l'écrit tout en restant dans notre contexte qu'on connaît le mieux. Nous voudrions à travers cet article souligner l'importance de la pratique et l'usage de la langue orale dans une classe de FLE.

Mots clés : oral, prononciation, compétence, écrit, FLE.

Abstract : Spoken language, which composes each language, is the prononciation of the language by human voice. A language can not be learned without its spoken form. This aspect of language has always been neglected in a class of teaching french as a foreign language (FFL) in the programm as in

class practices. Each evaluation concerning spoken form of language is based on written even if it deals with the evaluation of the sound aspect of the language, teacher evaluate oral via written form. The question which can be raised : what is oral ? Can we teach it ? Is the oral aspect not sufficient alone ? In this article we'll try to define the oral form of language and to study this notion. We'll deal with its place and its importance in FFL class comparing it with the written language.

Keywords : spoken language, FFL (French as a Foreign Language), written form, pronunciation.

ملخص :

اللغة الشفوية ، مكون أساسي للغة الانسانية ، هي عبارة عن إخراج اللغة عن طريق نطق الأصوات بفضل الصوت البشري ، حتى نتعلم أية لغة يجب أن نتكلم هذه الأخيرة . هذه الكفاءة لطالما كانت مهمة لفترة طويلة في أقسام تدريس اللغة الفرنسية كلغة أجنبية (كذا في المنهج كما في التطبيق) كل تقييم للغة يكون عن طريق الكتابة وليس الشفوية ، لكن عندما يتعلق الأمر بتقييم على مستوى النطق والأصوات المكونة للغة ، فكيف للأستاذ أن يقيم هذا الجانب أو يدرسه حسب الكتابة؟ هل اللغة الشفوية لا تستطيع أن تكفي بذاتها ؟

سنحاول ، في هذا المقال ، تعريف اصطلاح اللغة الشفوية ونتعرف على مكانتها في أقسام تدريس اللغة الفرنسية كلغة أجنبية وكذا مقارنتها بالكتابة (أو اللغة الكتابية) .
الكلمات المفتاحية : اللغة الشفوية ، كفاءة ، نطق ، اللغة الفرنسية كلغة أجنبية ، اللغة الكتابية .

Introduction

Toute langue vivante est d'abord et essentiellement orale car elle est vivante puisqu'elle est parlée. C'est ce qui explique, d'ailleurs, le grand nombre des langues parlées dans le monde par rapport à celles écrites. Par ailleurs, une langue parlée est avant tout une langue prononcée

comme le souligne J. Dubois : « elle (la langue parlée) désigne plus précisément la langue écrite de la langue prononcée à haute voix »⁴.

Donc, l'oral concerne la prononciation, le verbal, la conversation, la prise de parole.... Sachant que l'utilisation de la voix pour parler est avant tout une fonction psychique, avant même qu'elle soit une fonction de communication comme les psychologues le confirment: « pour parler, il faut avoir une voix, autrement dit, il faut avoir constitué une voix comme fonction psychique »⁵.

D'ailleurs le substantif « oral », selon le dictionnaire « le petit Robert de la langue française », vient du latin *os* et *oris* qui signifie « bouche » (opposé à écrit) qui veut dire ce qui se fait, qui se transmet par la parole⁶. Cette forme de la langue exige la présence (directe ou indirecte) des deux agents de communication : émetteur et récepteur ou plus précisément phonateur et auditeur. Quand on emploie le substantif « verbal », on vise l'articulation des sons c'est-à-dire la mise en fonction de l'appareil phonatoire par l'homme et plus précisément la mise en vibration des cordes vocales.

D'autre part, il s'agit de ce qu'on perçoit à travers l'oreille humaine car les sons qui sortent de la bouche seront captés sous forme d'ondes sonores par l'oreille. Certains linguistes⁷ insistent surtout sur le rôle de la mémoire auditive et musculaire par rapport à la mémoire visuelle puisque la fonction des oreilles doit précéder celle des yeux et de la bouche dans l'enseignement de la langue⁸ qu'elle soit maternelle ou

étrangère. En d'autres termes, la perception auditive passe avant la perception visuelle malgré que la perception visuelle puisse avoir une influence sur celle auditive puisqu'« il existe des interactions entre représentations orthographiques et phonético-phonologiques dans la perception, et ainsi l'apprentissage d'une langue », comme le note S. Detey⁹.

De quel oral parle-t-on ?

D'abord, l'oral est défini différemment selon les spécialistes et selon les domaines où il sera abordé. On lui donne des synonymes plus ou moins différents : discours oral, oralité, parlé, prononciation, verbal, expression et production orales... Son enseignement constitue un domaine particulier, la didactique de l'oral en l'occurrence.

En outre, certains didacticiens et méthodologues évoquent ces trois termes : oral, oralisé et parlé¹⁰, entre autres R. Galisson et D. Coste qui distinguent entre ces trois vocables selon les cas en annonçant que : « L'oral serait un type de discours sans échange réel (conférence, commentaire radiophonique, etc.) ; l'oralisé serait un discours écrit lu à haute voix ; le parlé correspondrait à une communication entre deux interlocuteurs »¹¹. D'autres parlent plutôt de français parlé comme E. Guimbertière ; on parle également de d'oral scriptural, oral de l'exposé, oral formel et oral conversationnel.

Dans une classe de langue où l'oral constitue à la fois un moyen et un objet d'enseignement/apprentissage, les trois formes citées ci-dessus peuvent exister mais c'est le parlé qui nous intéresse le plus. C'est un élément omniprésent qui prend plusieurs formes : la prise de parole, le débat, le dialogue, l'exposé ...Et dans tout cela, la prononciation est le seul moyen de son extériorisation.

Lorsqu'on parle de prononciation ou de production de message oral, on parle également d'écoute et de perception auditive du fait que ces dernières devancent la parole. L'enfant, au début de son acquisition ou de son apprentissage de la langue, perçoit les sons par l'oreille ce qui lui permettra de (re)produire ces sons pour communiquer¹² c'est-à-dire pour s'exprimer et exprimer ses besoins.

Par ailleurs, même l'âme parle intérieurement puisqu'« on parle ce qu'on pense » : c'est ce qu'on appelle la « parole intérieure » ou « les mots intérieurs » mais cette parole « intérieure » ne s'entend pas.

Or, l'oral recouvre de multiples variétés de parler (niveaux/registres de langue) commençant par l'argot jusqu'à la langue la plus recherchée du discours. Aujourd'hui, on parle plutôt des oraux : un nouveau terme utilisé en didactique du FLE pour désigner toutes les formes de l'oral « allant de formes familières à des discours très élaborés ». ¹³ Il faut alors se débarrasser dans l'esprit de cette idée (reçue) qui réduit l'oral aux situations de la vie quotidienne c'est-à-dire ce que certains spécialistes appellent « français parlé », au sens péjoratif, qui sous-entend l'argot.

Ce qui réduit le français à un registre bien particulier. L'oral dont on parle est la partie de la langue qui peut être orale ou écrite. Dans le cas du FLE, on vise l'oral qui se présente dans des situations réelles « authentiques » du fait que l'objectif ultime de son apprentissage est de pouvoir communiquer en cette langue surtout avec des natifs dans la majorité des situations qui peuvent se présenter !

Alors on peut dire, d'une manière générale, que toutes ces définitions plus ou moins différentes quant à l'oral sont significatives selon la manière dont l'oral est appréhendé. De sa part, E. Guimbertière le définit de la manière la plus simple en disant que : « L'oral, c'est cette partie de la langue qui devient parole, pour reprendre la distinction saussurienne, et qui s'actualise dans le sonore, mais aussi dans l'éphémère »¹⁴. C'est justement ce caractère éphémère et insaisissable, les paroles s'envolent et les écrits restent, qui rend toute étude sur l'oral difficile et non impossible. C'est aussi la cause pour laquelle l'évaluation de l'oral soit généralement faite via l'écrit.

On peut conclure en définissant l'oral tout simplement comme : l'utilisation de la langue par la bouche.

Et la posturo-mimo-gestuelle (PMG) ?

En revanche, l'oral suppose la présence des éléments extralinguistiques qui accompagnent tout message verbal pour le renforcer tels que : l'intonation, les mimiques, le geste, le regard, les

postures...le corps en un seul mot. Tous ces éléments extralinguistiques qui font partie du para-verbal sont essentiels pour la compréhension et pour assurer le bon décodage du dit de la part de l'auditeur et surtout pour qu'il y ait une interaction verbale c'est-à-dire le feed-back. Selon C. Kerbrat-Orecchioni¹⁵ :

« (...) dans les conversations, les mots n'existent qu'accompagnés d'intonations, de regards, de mimiques ou de gestes ; ou selon la formule d'Abercrombie : « Nous parlons avec nos organes vocaux, mais c'est avec tout le corps que nous conversons ». C'est pour la même raison justement qu'elle affirme que : « la communication est multicanale et pluricodique »¹⁶.

Ce qui constitue, en plus de ce qui a été précédemment cité, la complexité de l'étude sur l'oral car tout doit être pris en considération pour que le message soit déchiffré de la manière la plus efficace et pourquoi pas la plus parfaite. Ce matériel comportemental qui accompagne tout acte de parole est appelé « totexte » par Cosnier¹⁷.

D'ailleurs le terme de posturomimogestuelle (PMG) est défini selon P. Bogdanka¹⁸ comme : « l'ensemble des mouvements et des postures corporels ». Le terme unit trois mots utilisés fréquemment pour décrire un comportement non verbal qui accompagne l'acte de parole : la

posture, c'est-à-dire la manière de positionner le corps ; la mimique qui concerne les traits du visage ; et le geste¹⁹.

Cette implication du corps dans l'acte de parole est à la fois un avantage mais aussi un inconvénient. Un avantage puisque l'auditeur ou l'apprenant pourrait recevoir parfaitement le message sonore avec tous ces éléments para verbaux. Un inconvénient car il rend l'étude de l'oral difficile du moment où elle dépend des interprétations des différents actants

du fait qu'il est difficile d'effectuer des études « scientifiques » ou « objectives » sur un ou des comportements subjectifs.

Aborder l'oral par rapport à l'écrit :

Il faut savoir et surtout reconnaître que l'oral n'est pas toujours l'opposé de l'écrit parce que ces deux aspects de la langue sont certes en corrélation et non en concurrence puisque chacun d'eux sert et se sert de l'autre. On connaît tous la fameuse expression : « on n'écrit pas comme on parle ». Cela nous paraît plus que vrai pour le cas du français où il existe une flagrante différence, des divergences même, entre l'oral et l'écrit. A ce sujet, C.Webber a publié un article intitulé comme suit : « Pourquoi les Français ne parlent-ils pas comme je l'ai appris ? ». De plus, l'oral enseigné en classe de FLE et celui parlé par les Français d'aujourd'hui sont loin d'être semblables. Que dit-on encore lorsqu'il s'agit d'accent régional ? De situations officielles ? Ou de parler de jeunes ?

Donc, l'oral est en étroite relation avec l'écrit car même si on écrit il y a un parler intérieur qui précède l'acte d'écrire, les mots (ou les sons) sont prononcés d'abord avant qu'ils soient transcrits: « il n'ya pas d'écriture sans parole » car on dit : « la parole dicte, la main obéit »²⁰.

En outre, quand on prononce un mot, on pense à son orthographe (pourtant l'oral précède l'orthographe dans le processus d'enseignement/apprentissage soit de la langue maternelle ou de celle étrangère) c'est pourquoi dans le cas des homophones et de peur que l'interlocuteur (l'auditeur dans notre cas) comprenne un autre sens on a tous tendance à lui épeler le mot (« fée » : f,é,e et non pas fait : « f,a,i,t » ou « poing » : p,o,i,n,g et non pas « point » : p,o,i,n,t par exemple) ; sans penser plutôt à expliquer le sens du mot concerné.

Certes l'oral a pour longtemps été pris, étudié, entamé par rapport à l'écrit voire même en rivalité avec ce dernier comme le soulignent J.P. Cuq et I. Grucca : « (...), la façon la plus répandue de penser l'oral, y compris pour des cadres méthodologiques qui en reconnaissaient la légitimité, a été et continue souvent à être contrastive : l'oral est référé à l'écrit ».²¹ Alors, si on pense à l'oral, on le fait justement en le mettant en contraste avec l'écrit c'est-à-dire si on trouve l'un on ne trouve pas l'autre et vice-versa (relation de présence par absence).

Cette composante de la langue, l'oral en l'occurrence, n'a pas de relation, au moins directe, avec le registre de langue, qui n'a pas de relation apparente avec la situation de communication (le contexte ou

l'énonciation) et qui n'a pas de relation avec le type d'interlocuteurs et leurs niveaux.

En plus, nous estimons que ces deux composantes de la langue forment un seul système du fait qu'elles puissent apparaître dans les mêmes situations, se remplacer voire « s'entraider » en se présentant en même temps dans les mêmes situations pour apporter plus de clarification au contenu transmis : « il n'y a pas deux mais un système, mis en œuvre selon des régimes différents entraînant des façons différentes de faire sens (linéarité temporelle ou spatiale, matériau intonatif et para verbal opposé à l'abstraction du matériau graphique), dans des conditions d'énonciation différentes ce qui amène notamment une organisation de l'information différente ». ²²

D'autre part, il ne faut pas oublier aussi qu'il existe une grande différence entre ces deux codes de la langue ou ces deux langages. Le français écrit qui remonte au XII^{ème} siècle ne subissait pas de vrais et grands changements et le français oral (ou parlé) plus moderne que le premier et qui a subi et subi toujours de grands changements au niveau de sa forme autant que sa signification comme le disent R. Galisson et D. Coste en écrivant : « (...) diachroniquement, pour le français par exemple, code oral et code écrit n'ont pas évolué de la même manière » ²³ d'où l'origine de cet écart existant entre ces deux formes de la langue.

Quant à l'orthographe, et surtout celle française, qui relève d'un ancien état de langue, elle a une grande influence sur la prononciation.

Même si on fait aujourd'hui la séparation entre didactique de l'oral et didactique de l'écrit puisque ces deux matières de la langue s'enseignent différemment, cela n'empêche pas de traiter la relation entre l'oral et l'écrit et les conséquences de l'un sur l'autre du fait que le sujet parlant ne les sépare pas dans sa tête. Or pour parler on pense à l'écrit et vice-versa.

Certains didacticiens (surtout de la méthodologie SGAV) ont abordé la primauté de l'oral en classe. Une primauté qui lui revient « naturellement » pour Durand²⁴. Galisson préfère plutôt le terme de « priorité » à celui de « primauté » en annonçant clairement que: « la didactique des langues étrangères a récemment préconisé une priorité (non une primauté) de l'oral »²⁵. Priorité dans le sens où l'oral précède l'écrit dans le temps c'est-à-dire qu'il vient avant lui dans tout apprentissage de la langue (qu'elle soit maternelle ou étrangère). Sachant que la langue existe par son oral puis l'écrit viendra par la suite (mais pas forcément). Par contre, la primauté veut dire la prédominance, la suprématie et la prédominance ; ce qui n'est pas vrai car chaque aspect de la langue ait son rôle, sa place et ses situations.

Dans le présent travail, nous avons parlé de l'oral qui contient l'écrit. On a toujours admis que l'écrit est présent dans l'oral²⁶ mais que dit-on de l'oral ? N'est-t-il pas présent dans l'écrit ? Autrement dit, si on appelle la production de la langue en émettant des sons « oral » que dit-on lorsqu'il s'agit de la lecture d'un texte ? Pourquoi parle-t-on de prononciation ou d'oral dans le premier cas, et de lecture dans le

second ? Du fait que dans ces cas-là le sujet parlant fait appel à sa voix en mettant l'appareil phonatoire en fonction, pour nous, il s'agit toujours de l'oral ou plutôt de prononciation !

Que dit-on de son évaluation ?

L'évaluation est en quelque sorte une correction faite par l'enseignant pour que les apprenants ne reprennent pas leurs erreurs. Rosier²⁷ parle d'« erreur fertile » car elle permet de juger l'efficacité de l'apprentissage et en même temps elle permet aux apprenants de progresser en mettant le doigt sur la plaie car on dit : « dis-moi ce que tu évalues, je te dirai ce que tu enseignes ».

Pour le cas de l'oral, la mission de l'évaluateur ou l'examineur, c'est-à-dire, l'enseignant, s'avère difficile parce qu'elle diffère complètement de celle de l'écrit. En plus, la difficulté réside dans la spécificité de l'oral qui nécessite une grande attention et concentration de la part de l'enseignant. Alors, le rôle des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication est très important pour aider l'enseignant dans son évaluation pour qu'elle soit objective.

L'évaluation concerne les deux compétences : compréhension et production. La première s'appuie sur l'écoute tandis que la seconde s'appuie sur l'articulation. L'évaluation dans ce cas peut être immédiate²⁸, lorsque l'enseignant intervient directement en interrompant l'apprenant ou à la fin, ou différé quand l'enseignant n'intervient pas

pour ne pas bloquer l'apprenant. Et c'est cette dernière qui est préférable car « la correction des fautes ne doit intervenir qu'à la fin de l'activité, évitant de couper la communication » comme le note E. Alrabadi²⁹.

Conclusion

En guise de conclusion, on peut dire que l'oral comme l'écrit sont deux composantes essentielles pour l'enseignement /apprentissage de toute langue. Il existe une relation d'interdépendance entre l'oral et l'écrit. Il y avait plusieurs travaux qui soutiennent l'idée que l'oral est appuyé par l'écrit, alors qu'il faut avouer que ce dernier est plus appuyé par l'oral auquel on fait toujours appel que ce soit dans l'apprentissage de la langue ou l'apprentissage de n'importe quelle autre discipline. On reconnaît aujourd'hui l'importance de la matière orale de la langue dans le processus d'enseignement/apprentissage du FLE. Cette forme de la langue reste, malgré tout, négligée dans nos classes pour le manque de moyens mais aussi et surtout à cause de l'absence d'une pédagogie spécifique.

C'est pourquoi nous invitons tous les spécialistes (enseignants, chercheurs, méthodologues, didacticiens, inspecteurs et autres) à réfléchir à une stratégie d'enseignement adéquate concernant la langue orale pour qu'elle soit considérée à part entière et non par rapport à l'écrit.

¹ Ce qui ne veut pas dire que l'oral était absent car la récitation, par exemple, en est une preuve. Mais on parle ici de statut de l'oral par rapport à celui de l'écrit.

-
- ² Méthode Audio-Orale.
- ³ Méthode Audio-Visuelle
- ⁴ J, DUBOIS et autres : « Dictionnaire de la linguistique ». P.336
- ⁵ I, CATAO : « Voix, Parole et Langage », Oxyoron, 1, mis en ligne le : 08 Novembre 2010 et consulté le 10 JUIN 2015. URL : <http://revel.unice.fr/oxyoron/index.html?id=3144>.
- ⁶ Le petit Robert de la langue française, Dictionnaire le Robert, p.1792
- ⁷ Comme Michel Bréal.
- ⁸ P, BOUTON : « De l'enseignement des langues ». P.105
- ⁹ S, DETEY : « Utiliser l'écrit au service de l'oral ». P.2.
- ¹⁰ R, GALISSON & D, COSTE : « Dictionnaire de didactique des langues ». P.387
- ¹¹ Ibid
- ¹² Les psychologues préfèrent parler, aujourd'hui, de « sourds » ou « malentendants » plutôt que de « sourds-muets » car ce mot contient une redondance puisqu'un sourd sera automatiquement muet (il n'entend pas les sons c'est pourquoi il ne pourra pas les reproduire)
- ¹³ J.P CUQ & I. GRUCA : « Dictionnaire de didactique du français langue étrangère ». P.182
- ¹⁴ E. GUIMBERTIERE : « Phonétique et enseignement de l'oral ». P.4
- ¹⁵ C. Kerbrat-Orecchioni. « Les interactions verbales ». P.47
- ¹⁶ Ibid
- ¹⁷ Cité par C. Kerbrat-Orecchioni. « Les interactions verbales ». P.48
- ¹⁸ P. Bogdanka. « Statut et rôle du mouvement dans la communication orale en face à face » in Apprentissage d'une langue étrangère/seconde 2- la phonétique verbo-tonale. R. RENARD ; p.72
- ¹⁹ Ibid. P.73
- ²⁰ I, CATAO : « Voix, parole et langage ».
- ²¹ J.P CUQ & I. GRUCA : « Dictionnaire de didactique du français langue étrangère ». P.182
- ²² E, NONNON : « L'enseignement de l'oral et les interactions verbales en classe champs de référence et problématique In « Revue française de la Pédagogie, n°129, oct-nov-déc 1999 ». P.94
- ²³ Ibid
- ²⁴ Cité par S. DETEY dans : « Utiliser l'écrit au service de l'oral ». P.1
- ²⁵ Ibid
- ²⁶ C. BLANCHE-BENVENISTE le met comme titre dans son ouvrage : « Approches de la langue parlée en français ». P.10
- ²⁷ J-M. Rosier : « La didactique du français ». P.93
- ²⁸ E. Alrabadi : « Quelle méthodologie faut-il adopter pour l'enseignement/apprentissage de l'oral ? ». P.32
- ²⁹ Ibid

Bibliographie

ALRABADI, Elie. « Quelle méthodologie faut-il adopter pour l'enseignement/apprentissage de l'oral ? » In « *Didactica. Lengua y Literatura* » Vol.23. 15-34. 2011

BLANCHE-BENVENISTE, Claire. « *Approches de la langue parlée en français* ». Paris : OPHYRUS. (1977)

CATAO, Inès. « *Voix, langage et parole* ». URL : <http://revel.unice.fr/oxymoron/inolex.html?id.3144>. Consulté le : 5 octobre 2015. 2010.

CUQ, Jean-Pierre et GRUCA, Isabelle. « *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde* ». Paris : Presses universitaires de Grenoble. 1976.

DETEY, Sylvain. « *Utiliser l'écrit au service de l'oral* ». Université de Toulouse 2. 2005.

DUBOIS, Jean .et al. « *Dictionnaire de la Linguistique* ». Paris : Larousse-Bordas.2002

GALISSON, Robert et COSTE, Daniel « *Dictionnaire de didactique des langues* ». Paris : Hachette.1988.

GUIMBERTIERE, Elisabeth « *Phonétique et enseignement de l'oral* ». Paris : Didier /HATIER.1994

Le petit Robert de la langue française. « *Dictionnaire le Robert* », Paris, 2006

NONNON, Elisabeth. « L'enseignement de l'oral et les interactions verbales en classe champs de référence et problématique » In « *Revue française de la Pédagogie*, n°129, oct-nov-déc 1999 » .PP.87-131.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. « *Les interactions verbales. 1/ Approche interactionnelle et structure des conversations* ». Paris : ARMAND COLIN. 1990

RENARD, Raymond. « *Apprentissage d'une langue étrangère / seconde : 2-la phonétique verbo-tonale* ». Belgique : De-Boeck. 2002

ROSIER, Jean-Maurice. « *La didactique du français* ». France : PUF. 2002